

19 bis, rue de la Loire – 42021 SAINT-ETIENNE Cedex 1
Tél. : 04.77.49.30.80 Fax : 04.77.49.30.89
E-Mail : 040049a@ac-lyon.fr

Saint-Etienne, 19 juin 2023.

Rentrée des élèves de CAP ECP en 1 an

Chers Elèves et Familles, voici les éléments pour la rentrée de septembre 2023 :



- **Validation de l'inscription** : bien rendre les documents demandés dans le mail.
- **Mercredi 6 septembre** : accueil des élèves des classes de CAP ECP en 1 an 09h00 à 11h00 en salle D002.
- **Lundi 11 septembre à 8h** : début des cours selon l'emploi du temps.
- **Calendrier annuel 2023-2024** : dates importantes à retenir pour l'année et périodes de formation en milieu professionnel indiquées (PFMP stages).
- **Bourse d'équipement**, validez vos Pass Région et suivez les instructions indiquées dans les documents joints.

Le proviseur,
Djamel MAHAIOUI

Liste des pièces à fournir

Année scolaire 2023/2024

Composition du dossier d'inscription :

- 1 photo d'identité récente** (écrire au dos le nom, prénom et la classe de l'élève)
- Photocopie recto verso **d'une pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour).
- Photocopie complète du **livret de famille** (parents et tous les enfants).
- Photocopie du **jugement de divorce ou de séparation**.
- Relevé d'identité bancaire ou postal** au nom du représentant légal qui a fait la demande de bourses.
- Charte d'utilisation d'Internet** signée.
- Fiche d'infirmerie** complétée avec photo d'identité collée.
- Photocopie du **carnet de vaccination à jour obligatoire en milieu professionnel**.
- Cotisation Maison Des Lycéens** - 5 € en espèce ou par chèque à l'ordre de « MDL Lycée Benoît Charvet » à agraffer au dossier.
- Cotisation Association Sportive** – 10 € en espèce ou par chèque à l'ordre de « Association Sportive du Lycée Benoît Charvet » à agraffer au dossier.
- Attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'année 2023/2024
- Une adresse mail valide** (des responsables) qui sera consultée tout au long de l'année !

Le Pass' Région sera indispensable pour :

- accéder au lycée (badge d'ouverture du portillon) ;
- réserver et manger à la cantine ;
- commander son équipement grâce à la bourse de la Région.

Comment l'obtenir dès juillet 2023 ! Tapez « Pass' Région Auvergne Rhône Alpes commande » et suivez les instructions.



L'internat

L'internat du lycée Honoré d'Urfé accueillera les élèves de Benoît Charvet. Toute inscription sera validée par le chef d'établissement et il faudra :

- remplir le formulaire joint (sans oublier la photo) ;
- faire la photocopie complète du carnet de santé ;
- faire un 1^{er} chèque d'acompte de 190€ (tout trimestre entamé est dû) à l'ordre de l'agent comptable du lycée Simone Weil.

Ce dossier complet devra parvenir par scan au 0420049a@ac-lyon.fr avant le 5 juillet 2023 (chèque par courrier au Lycée Des Métiers Benoît Charvet -19 bis rue de Laharpe - 42021 St Etienne cedex1).

Attention : les demandes sont très nombreuses et on ne peut satisfaire tout le monde. Il faut donc bien se renseigner et s'engager **au moment des inscriptions (27 juin 2023)**.

L'équipement à commander

Pour obtenir votre équipement vous devez d'abord commander votre Pass' Région et ensuite suivre la procédure indiquée sur le bon de commande du kit correspondant. Merci de bien sélectionner votre bon de commande (Kit Coiffure pour ceux qui sont en coiffure etc...). Vous aurez besoin de votre équipement dès le 11 septembre 2023. Il faut tout de suite faire les démarches.

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET

ENTRE

Mme REDONDO Anna-Maria Proviseur

ET

L'Elève utilisateur (<i>Nom-Prénom</i>)	Classe

I. RESPECT DE LA LEGISLATION

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, tels que les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte aux droits de la personne (diffamation, injure, atteinte à la vie privée...)
- l'atteinte aux bonnes mœurs et aux valeurs démocratiques (négarion des crimes contre l'humanité, incitation aux crimes et délits...)
- l'atteinte à la propriété intellectuelle et artistique (contrefaçon, copie de logiciels...)

II. ENGAGEMENT PAR L'ETABLISSEMENT

Il incombe à l'Etablissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et à faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux. Il s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public, notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services. Il s'oblige à retirer des informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (Article 43-8 de la loi de 1986 modifié par la loi du 1^{er} août 2000). L'Etablissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncés par la présente Charte.

Il s'engage à détenir et à conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément aux dispositions de l'Article 43-9 de la loi du 30 septembre 1986 sur la communication audiovisuelle. Ces informations conservées pendant un temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il peut donc interrompre l'accès notamment pour des raisons de maintenance, de mise à niveau ou pour toutes autres raisons sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour des tiers. L'Etablissement essaiera dans la mesure du possible de tenir informés les utilisateurs de la survenance de ces interruptions.

En application des dispositions de la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 en réponse à la mise en œuvre du RGPD, l'Etablissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation ;
- de garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant ;
- toute demande concernant les données personnelles est à adresser à Mme REDONDO.

III. ENGAGEMENT PAR L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur évoquée à titre non exhaustif dans l'article I. Il s'engage à utiliser les services dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il s'engage également à ne pas diffuser des messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière plus générale, des informations présentant le caractère d'un délit.

Lorsque l'utilisateur est amené à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur, il doit faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s), source(s), date(s)..).

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau. Il s'engage notamment à :

- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...)
- ne pas installer de logiciels susceptibles de modifier la configuration des machines sans autorisation du responsable informatique.

L'utilisateur accepte que l'Etablissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau afin qu'il puisse prendre des mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle des services. L'Etablissement se réserve la possibilité de stopper l'accès aux services en cas d'utilisation excessive et non-conforme à son objectif.

En application notamment des circulaires n°II-67-290 du 3 juillet 1967 et n°76-440 du 10 décembre 1976, l'utilisateur s'interdit, à l'occasion du service proposé par l'Etablissement, de faire de la publicité sur des produits ou services de commerce.

IV. SANCTIONS

Le non-respect des principes établis par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education Nationale et de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Je soussigné (*nom-prénom de l'élève*)

..... **avoir pris connaissance de cette Charte et m'engage à la respecter.**

Date	Signature de l'élève

FICHE INFIRMERIE

Année scolaire 2023-2024

**Photographie
obligatoire**

A COLLER

ELEVE

Classe :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

Téléphone portable :

N° de Sécurité Sociale de l'élève **OBLIGATOIRE** :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom :

Père

Prénom :

Mère

Téléphone Portable :

Autres cas :

INFORMATIONS MEDICALES

MEDECIN TRAITANT (nom, adresse et n° de téléphone) :

OBSERVATIONS PARTICULIERES que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (afin d'établir, si besoin, un Projet d'Accueil Individualisé – PAI) :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'intention de médecin ou de l'infirmière scolaire.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les sections sanitaires et sociales (ASSP) :

L'inscription en Sanitaire et Social est soumise à l'obligation des vaccinations suivantes à jour :

- **B.C.G.**
- **D.T.Polio** (à raison d'un rappel tous les 10 ans)
- **Hépatite B** (si non vacciné, commencer la première injection avant la rentrée de septembre)

NB : les carnets de vaccination seront exigés à la rentrée.

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT AMBULATOIRE (*)

Je soussigné(e), Madame/Monsieur, autorise l'infirmière du lycée professionnel Benoît Charvet à donner le traitement selon la prescription médicale de mon enfant.

Signature du (des) parent(s) ou du représentant légal :

(*) Cette autorisation est nécessaire lorsque l'élève doit prendre un traitement au sein de l'établissement. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir une photocopie de l'ordonnance et de la conduite à tenir.

AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Je soussignée, Madame/Monsieur, autorise le chef d'établissement du lycée professionnel Benoît Charvet, ou en son absence la personne ayant délégation, à prendre en cas d'urgence toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables par le médecin en lien avec l'état de santé de mon enfant.

Cette autorisation prendra effet dans le cas où il a été impossible de joindre les parents de l'élève au préalable.

Signature du (des) parent(s) ou du représentant légal :



La Maison des Lycéens (M.D.L.)

La MDL est une *association d'élèves gérée par les élèves eux-mêmes*.

Son objectif est de fédérer les initiatives portées par les lycéens. Elle permet de réaliser des projets collectifs d'ordre culturel, citoyen, artistique ou sportif. C'est la continuité du FSE existant au collège.

Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membre de la MDL. Elle travaille en étroite collaboration avec le C.V.L. et doit être l'occasion pour les élèves de prendre des responsabilités, de faire preuve d'initiative et d'esprit d'équipe.

Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association, en intégrant par exemple le conseil d'administration ou le bureau de l'association.

Les adultes de l'établissement peuvent apporter leur soutien au fonctionnement et à la gestion de l'association, notamment les CPE et les assistants d'éducation...

L'association dispose d'un grand lieu convivial aménagé: canapés, baby-foots, point d'eau...

Une adhésion libre (**mais conseillée pour l'accès à la salle**) de **5€** permet d'apporter une contribution financière aux divers projets auxquels participent les élèves et aux nouvelles acquisitions de matériel ou de jeux...

Bulletin d'adhésion 2023-2024

NOM: Prénom:

Classe:

- Adhère à la MDL
- Je souhaite m'investir dans l'association
- Je souhaite déjà proposer une idée, une animation, un club... :

.....
.....
.....

Cotisation de 5 € pour l'année

- Par chèque à l'ordre de la MDL Benoit Charvet (Nom, Prénom de l'élève et classe au dos)
- En espèce (Nom, Prénom et classe sur l'enveloppe)

Fait à : Le:

Signature:



L'AS – Association Sportive

du lycée Benoît Charvet

L'AS, c'est toute l'année, à la carte, le mercredi de 12h30 à 15h30
selon vos envies et peut-être entre amis ! 4 choix possibles...

Pour seulement 10€ l'année !

1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	4 ^{ème} choix
Une pratique régulière chaque semaine :	Une pratique ponctuelle avec d'autres lycées :	Une pratique à la carte au choix en fonction de vos envies	Une pratique pour améliorer son niveau en EPS
Escalade, Musculation, crosstraining	VTT, Ski de fond, Canoë, Raid vert, sport partagé, Compétitions badminton, volley...	Activités autour de la forme, Sports collectifs, Sports de raquettes, Course nature, Course d'orientation.....	Activités sur demande.... <i>Ex : je suis noté(e) en escalade et je souhaite progresser donc je viens à l'AS pendant la durée de la séquence.</i>

Pour plus d'informations :

- auprès des professeurs d'EPS,
- sur le site internet du lycée ENT (rubrique activités sportives), via PRONOTE,
- sur la porte de la MDL (maison des lycéens), sur le panneau d'affichage au gymnase Gachet

Bulletin d'adhésion 2023-2024 AS

NOM : Prénom :

Classe : Né(e) le :

Adhère à l'AS

Pour établir une licence, il faut apporter à son professeur d'EPS :

Cotisation de 10 € pour l'année

Par chèque à l'ordre de l'AS Benoît Charvet (Nom, Prénom de l'élève et classe au dos)

En espèce (Nom, Prénom et classe sur l'enveloppe)

Je soussigné(e) le représentant légal :

Certifie qu'il est apte à la pratique de l'EPS dans le cadre scolaire.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Autorise la prise d'images (photos-vidéos) pour la mise en ligne sur les sites du lycée.

Téléphone responsable...../Téléphone élève.....

Mail parent (facultatif)/ Mail élève.....

Fait à : Le :

Signature :

CALENDRIER 2023 - 2024 Lycée Des Métiers Benoît Charvet

Septembre 2023		Octobre 2023		Novembre 2023		Décembre 2023		Janvier 2024		Février 2024		Mars 2024		Avril 2024		Mai 2024		Juin 2024	
1 V	Pré-rentree Pers.	1 D	Bilan Chgt Affection (droit à l'erreur)	1 M		1 V		1 L		1 J		1 V	Permanences	1 L	lundi de Pâques	1 M	Fête du Travail	1 S	
2 S		2 L	Tanim - TJP-TEPCom - TAGORA	2 J	IFAS	2 S		2 M		2 V		2 S	DNB BLANC ASSR2	2 M	TaccCom - 2JP	2 J	Examens - Début LV & Sciences	2 D	IFAS-2coif- 2JP- 2EPCOM-2MRC1-
3 D	18 Réunion parents Zndes	3 M		3 V		3 D		3 M	Permanences	3 S		3 D		3 M	TECP-CAP ECP TAGora- TASSP	3 V		3 L	2EPCOM-2MRC1-
4 L	Intégration 2°	4 M		4 S		4 L	2MRC1- TASSP 1Agora	4 J	Permanences	4 D		4 L		4 J	1ECP-CAP ECP TAGora- TASSP	4 S		4 M	1AccCom-2ASSP-
5 M	Intégration 2°	5 J		5 D		5 M	1ECP CAP ECP TComV	5 L	Permanences	5 L		5 M		5 V		5 D		5 M	2Anim 1ASSP-
6 M	Intégration 2°	6 V		6 L		6 M	1ECP CAP ECP TComV	6 M	Permanences	6 M		6 M		6 S		6 L		6 J	1Anim - 2MRC2-
7 J	Intégration 2°	7 S	Elections	7 M		7 J	1ECP CAP ECP TComV	7 D	Permanences	7 M	TJP-TECP 1AccCom 2ECP - 2ASSP 2coif - 1Anim 1ASSP	7 J	IFAS - 2Anim TComV- Tanim	7 D		7 M		7 V	1AccCom-2ASSP- 2Agora-1Agora- Tcoif
8 V	Rentree 1°Term	8 D		8 M		8 V		8 L		8 J		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 S		9 L		9 J	>> CAP ECP	9 S		9 M		9 V		9 S		9 M	BAC	9 J		9 D	
10 D		10 M	Debut insc. examens	10 V		10 D	Laïcité	10 M		10 S		10 D		10 M	BAC BLANC	10 V		10 L	3°PM-2ECP-2JP 2EPCOM -IFAS
11 L	Debut cours	11 M		11 S		11 L		11 J	1ComV	11 D		11 L		11 J		11 S		11 M	2MRC2-1ComV-
12 M		12 J	IFAS-Tanim- TEPCom-TECP- TAGORA-TJP- 3PM	12 D		12 M		12 V	1ComV	12 L		12 M		12 V	Défilé Testud	12 D		12 M	1AccCom-
13 M		13 V		13 L		13 M		13 S	1ComV	13 M		13 M		13 V		13 D		13 L	2ASSP - 2Anim
14 J		14 S		14 M		14 J	TASSP - Tcoif 2MRC1-3PM- 1Agora	14 D	1ComV	14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	2ECP -2Agora - 1Agora - 1Anim
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 V		15 L	Permanences	15 M		15 S	
16 S		16 L	S.Paty	16 J		16 S		16 V	2ECP- 2Agora - 2EPCOM- 1AccCom- 1ComV	16 D		16 S		16 M	Permanences	16 J		16 D	ORAL 3PM
17 D		17 M	TAGORA - TEPCom IFAS - TJP - Tanim TECP	17 V		17 D		17 S	2EPCOM- 1AccCom- 1ComV	17 S		17 D		17 M		17 V		17 L	Service National Universel
18 L		18 M		18 S		18 L		18 D	1ComV	18 D		18 L		18 J		18 V		18 M	Service National Universel
19 M		19 J		19 M		19 V		19 L	1ComV	19 M		19 M		19 V		19 D		19 M	IFAS - 1Anim - 1ASSP - 2coif - 1Agora - 2MRC2
20 M		20 V		20 L		20 M		20 J		20 M		20 M		20 S		20 L		20 J	
21 J	Photo de classe	21 S	Studyrama	21 M		21 V		21 L	JPO Ens.Sup	21 J		21 V		21 D		21 M		21 J	
22 V		22 D		22 M		22 S		22 L	TJP-2EPCOM - 1AccCom - 2MRC2 - 1ComV- 2ECP 2ASSP - 1ASSP TECP-2coif - 2Agora	22 J		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 S		23 L	Permanences	23 J		23 S		23 M		23 V		23 S		23 D		23 M		23 J	
24 D		24 M	Permanences	24 V		24 L		24 J		24 S		24 D		24 M		24 V		24 J	
25 L		25 M	IFAS	25 S		25 L		25 V		25 D		25 L		25 J		25 M		25 S	
26 M	TAnim- TEPCom - TECP- TAGORA	26 J		26 M		26 L		26 V		26 M		26 M		26 V		26 J		26 S	
27 M		27 V		27 L		27 M		27 S		27 M		27 M		27 V		27 S		27 L	
28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 S		30 L		30 J		30 S		30 M		30 D		30 S		30 M		30 J		30 V	
31 M		31 M		31 J		31 D		31 M		31 D		31 D		31 M		31 V		31 S	

Rentree MC & IFAS jeudi 31 aout

Fin élèves - 5 juillet
IFAS fin 20 juillet

**NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE
Année scolaire 2023-2024**

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Les élèves doivent avoir ôté tout signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse avant leur entrée dans l'enceinte de l'établissement ; ces signes doivent être rangés dans le sac où ils demeurent tant que l'élève se trouve dans l'enceinte de l'établissement.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes et de prendre connaissance du règlement intérieur mis à jour et disponible sur le site du Lycée des Métiers Benoît Charvet.

Saint Etienne, le

LE RESPONSABLE LEGAL	L'ÉLÈVE CLASSE :
NOM et Prénom :	NOM et Prénom :
Écrire « vu et pris connaissance » de cette disposition et du règlement intérieur du lycée :	Écrire « vu et pris connaissance » de cette disposition et du règlement intérieur du lycée :
.....
Signature :	Signature :